

DEC152294DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC110653DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC123119DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC140736DAJ du 12 mars 2014 portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

Vu la décision n°DEC151866DAJ du 3 septembre 2015 portant nomination de Mme Johanna Michielin aux fonctions de responsable du pôle Secrétariat général du conseil d'administration de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel, aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision n°DEC152294DAJ du 21 octobre 2015 portant cessation de fonction et nominations à la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

a) En matière de précontentieux et contentieux :

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;
- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

b) En matière de dons et legs :

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

c) En matière d'élections :

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

d) En matière d'exécution contractuelle :

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

e) En matière de conservation des données et documents :

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques et de Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Marine Forissier, Mme Gwendoline Joly-Jagot, Mme Julie Zeler, Mme Johanna Michielin, Mme Nathalie Le Ba et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer au nom du président du CNRS les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015



Alain Fuchs